

Fiche 7 : Le Boisement ou reboisement (BP) (hors peupleraie et noyeraie)

Définition

Reboisement : c'est renouveler un peuplement qui a été exploité.

Boisement : c'est créer une forêt par semis ou plantation sur un terrain qui initialement était nu ou faiblement boisé.



Boisement avec protection à gibier sur terre agricole

Options sylvicoles			
Interventions sylvicoles	Rotation ou révolution	Prélèvement (volume ou surface terrière)	Principes de gestion durable
<p>7 A - Création d'un peuplement par semis ou plantation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rendre la parcelle accessible : création de desserte si besoin et/ou entretien. • Dans le cas d'un reboisement : coupe rase du peuplement existant et nettoyage de la parcelle. • Pratiquer généralement un travail du sol (scarification) pour faciliter la mise en place et le développement du système racinaire et/ou un sous-solage sur les anciennes pâtures où sols compacts. • Une fertilisation phosphorique pourra être pratiquée de façon raisonnée en fonction de la qualité du terrain. • Choisir des essences adaptées à la station en pratiquant une description de station à raison de 1 à 2 points/ha. Il est recommandé d'utiliser les catalogues de stations existants. • Utiliser des plants ou graines conformes à la réglementation en vigueur adaptés aux conditions stationnelles et climatiques. Utiliser des régions de provenance recommandées. • Mise en place des plants ou semis. • Mise en place de protection à gibier totale ou individuelle si la pression du gibier est forte et peut mettre en péril le bon développement de la plantation. Impératif dans le cas de plantation feuillue • Réaliser, si nécessaire, un traitement pour les reboisements en résineux : <ul style="list-style-type: none"> ➢ insecticide contre l'hylobe, ➢ fongicide contre le fomès. <p>➢ Passer à l'option sylvicole 5B ou 6 B.</p>	<p>N - 1</p> <p>N</p>	<p><i>Remarque : N étant l'année de la plantation ou du semis.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à limiter l'utilisation de matériel lourd qui occasionne des tassements de sol. • Reboiser avec une essence de provenance recommandée et adaptée aux conditions : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Climatique. ➢ Stationnelle. <p><i>Voir annexe 1 pour le choix de l'essence de reboisement conformément à l'arrêté régional</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à avoir une densité de grands gibiers qui permette le développement de la plantation sans nécessiter de mettre en place des protections à gibier. • Rechercher le maintien et l'installation naturelle d'essences d'accompagnement et du sous-étage. <p><i>Remarque : ne pas planter des terrains improductifs pour la forêt, souvent facteur de diversité biologique (tourbières, zones humides...).</i></p>